

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2021 - 2022

Procès verbal N° 05 du 25/09/2021



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Jacky MASSON	Présent	Lionel MONTAROU	Excusé
Bernard GUEDET	Présent	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Présent

Préambule :

- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 Euros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. PROCES VERBAL

La commission valide le PV N° 04 du 25/09/2021.

2. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES COMPETITIONS SENIORS MASCULIN

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats et coupes du District Seniors jusqu'au 03 octobre inclus, sous réserve des dossiers en cours.

3. VALIDATION DES FORFAITS

1. Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)
2. Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Division 4 Seniors M / 1	B	525931	Tennie U.S 2	FG	
Division 4 Seniors M / 1	D	514304	Le Breil S/ Merize 2	FM 23728881	53286.1 26/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	F	508477	Parce C.S. 2	FM 23697640	52703.1 26/09/2021
Coupe Du District Intersport Seniors M / Unique	0	501961	La Fleche R.C. 3	FM 24045034	57434.1 03/10/2021
		581244	Chahaignes Ascsm 1	FM 24045027	57427.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	B	521402	Sille Le Philippe Cs 2	FM 23875935	56731.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	D	530471	St Saturnin Mi. F.C. 3	FM 23876127	56743.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	J	502407	Neuville S/Sarthe As 2	FM 23876331	56784.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	K	522685	Ent Le Luart 2	FM 23876483	56789.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	M	581738	St Georges Pruille 3	FM 23876660	56801.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	O	509146	Parigne L'Eveque Js 3	FM 23876673	56814.1 03/10/2021
Challenge Du District Intersport / 1	V	524519	La Bazoge Fc 3	FM 23876777	56861.1 03/10/2021

4. COURRIERS

a) Demande d'entente Sille le Philippe CS 2 - CS Le Mans Cheminots en 4^e division.

Après étude des effectifs des 2 clubs, la commission constate que le club de Le Mans Cheminots n'a pas la possibilité quantitative pour former 2 équipes.

En conséquence, la commission donne son accord pour qu'une entente soit constituée entre Sillé le Philippe CS 2 et Le Mans Cheminots 2.

Elle prendra effet à compter du 18/10/2021 sous l'appellation « Ent. Sillé le Philippe CS 2 - Le Mans Cheminots 2 » **sous condition que le club de Le Mans Cheminots crée et engage une équipe 2 avant cette date.**

Cette entente évoluera dans le groupe E de 4^e division.

b) Mail de l'AS LAMNAY concernant la décision de la décision sportive du 25/09/2021

De : A.S. LAMNAY 550609 <550609@ifpl.fr>
 Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 16:34
 À : LEBRETON Virginie <vlebretton@sarthe.fff.fr>
 Objet : Re: CDOC - Match n°23746834 – Lamnay A.S. 1 – Montmirail Melleray A.S. 2 – D4 Poule C du 12092021.

bonjour

je viens vers vous par rapport à la pénalité et donc match perdu contre montmirail pour avoir fait jouer un joueur soi disant pas qualifié!
 le problème c est que notre secrétaire a appelé le district pour savoir si le joueur concerné pourrait jouer et la réponse était oui!
 on n aurait pas pris le risque de faire jouer ce joueur sinon car ancien joueur de montmirail et on savait qu il ferait ça!!
 je n arrives pas a comprendre vos façons de faire car on autorise par téléphone et finalement on se retrouve en tort et de plus avec des amendes!
 de plus ce club montmirail qui se permet de faire jouer des joueurs sans licence et sous fausse identité c est pas mal mais c est vrai que son président est bien vu par le district!!!
 y a t il moyen de faire appel?
 honnêtement je suis découragé d etre bénévole
 vous faites tout pour nous décourager!!

cordialement

MR.GUILLARD
 PRESIDENT AS LAMNAY

La commission prend acte du courrier de Mr Frédéric Guillard, président du club de l'AS Lamnay.
 Jacky Masson, président de la CDOC prendra contact avec le président du club de l'AS Lamnay.

c) Mail de l'AS Mont St Jean concernant la création de l'Ent. Pays de Sillé3 / Tennie2

La commission prend connaissance du mail du président de l'AS Mont St Jean concernant la création de l'entente Pays de Sillé 3-Tennie 2 et notamment sur le classement du groupe B de 4^e division.

Compte tenu de la date de création de cette entente, la commission décide de faire jouer impérativement le match : **Ent. Pays de Sillé 3-Tennie 2 contre Mont St Jean 1**

le Dimanche 19 décembre 2021 15h00,

pour le compte de la 2^e journée du groupe B de 4^e division.

En conséquence, la commission demande au secrétariat du district d'annuler le résultat du match Pays de Sillé 3 – Mont St Jean AS SUPP : 6-2 disputé le 26/09/2021.

d) Mail de M. Trébaol, arbitre officiel

La commission prend acte du mail de Mr Trébaol, arbitre officiel et le transmet à la commission CDTIS .

e) Mail de l'AS La Chapelle St Aubin concernant la rencontre LE MANS SOM 2 – AS LA CHAPELLE ST AUBIN 2 du 26/09/2021

Objet : FMI non récupérée à ce jour.

La commission prend connaissance du mail de l'AS LA CHAPELLE ST AUBIN concernant plusieurs faits qui se sont déroulés lors de la rencontre (début de la rencontre en retard, arbitrage par un mineur, qualification des joueurs...) –

L'absence de transmission de feuille de match informatisée et le non envoi de feuille de match papier amène la commission à convoquer les personnes suivantes le :

Samedi 23 Octobre 2021 à 10h00 précises

lors de la prochaine réunion de la CDOC dans les locaux du district de football de la Sarthe

- **Madame Gaëlle L'EBRELLEC, présidente du club du Mans SOM**
- **Monsieur Cédric COLLET, président du club de La Chapelle St Aubin AS**
- **Le dirigeant de chacune des 2 équipes présents lors de cette rencontre.**

5. MATCHS REMIS DU CHALLENGE DU DISTRICT INTERSPORT

La commission décide de remettre les matchs de challenge non joués le 03/10/2021 au :

Jeudi 11/11/2021

Poule C	Luceau S.C. 2	Chateau Du Loir C.O. 2
Poule S	Etival A.S. 2	Chantenay U.S 2
Poule T	Tuffé S.C. 2	Degré F.C 2
Poule W	Ruaudin As 3	Usap 3

6. ANALYSE DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I.

En application :

- de l'annexe 1bis (feuille de match informatisée) des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'article 200 des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'article 2 de l'annexe 2 des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'annexe barème financier des règlements de la L.M.F.

la commission porte au débit des clubs, une amende de 15,00€ aux clubs suivants (**couleur rouge**) pour non transmission de la FMI, sans justification écrite.

25/09/2021	Division 3 Seniors M / 1 / Poule F	Aigne A.C. 1	Sille Fc Pays De S. 2	15 €	Absence de transmission
25/09/2021	Division 4 Seniors M / 1 / Poule A	Cures A.S. 2	Champfleu E.S. 2	15 €	Absence de transmission
03/10/2021	Challenge Du District Intersport / 1 / Poule B	Savigné L'Eveque U.S 3	La Chap. St Rémy U.S 2	15 €	Absence de transmission

7. TIRAGE AU SORT DU 3EME TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT INTERSPORT

Tirage du 3e tour de la coupe du District Intersport			
Matches à jouer le 17/10/2021			
1	Moulins F.C. 1	Brulon Apb Fc 2	17/10/2021
2	Le Mans Cs Cheminots 1	Neuville A.S. 1	17/10/2021
3	Sille Le Philippe Cs 1	Mulsanne-Téloché As 3	17/10/2021
4	Le Breil U.S. 1	Trangé Chauffour AS 1	17/10/2021
5	Vainqueur du match Remis 2	Le Mans Ptt 1	11/11/2021
6	Sargé A.S. 1	Challes Gr Lucé US 1	17/10/2021
7	Champfleu ES 1	Courgains G.S.I.S. 1	17/10/2021
8	Coulaines J.S. 3	Noyen/Sarthe S.S. 2	17/10/2021
9	Fille/Sarthe Sp. 1	Mezeray A.S. 1	17/10/2021
10	St Saturnin La Mil FC 2	Mamers S.A. 2	17/10/2021
11	Anille Braye 1	Vibraye U.S. 2	17/10/2021
12	St Mars la Brière US 1	Parigné L'Ev. J.S. 1	17/10/2021
13	Vion U.S. 1	Mansigné U.S. 2	17/10/2021
14	Tuffé CS 1	Ruaudin AS 1	17/10/2021
15	Requeil A.S. 1	Loué C.A. 2	17/10/2021
16	Dollon O.S. 1	St Corneille F.C. 1	17/10/2021
17	Vainqueur du match Remis 1	Le Mans Union Sud 1	11/11/2021
18	St Jean D'Assé A.S. 1	Allonnes J.S. 2	17/10/2021
19	Aigné A.C. 1	Mayet Vigilante 1	17/10/2021
20	Conlie U.S. 1	Ecommoy F.C. 2	17/10/2021
21	Alpes Mancelles U.S 1	Etival AS 1	17/10/2021
22	Le Mans Glonnières 2	Cormes CO 1	17/10/2021
23	Chantenay Villedieu US 1	Roézé Voivres U.S. 1	17/10/2021
Matches remis du tour 2			
Remis 1	Cherré E.S. 1	Val Du Loir Fc 1	17/10/2021
Remis 2	Luceau 1	La Chap. St Rémy U.S 1	17/10/2021

Les 2 matchs remis du 2^{ème} tour seront joués le 17/10/2021 et les vainqueurs de ces rencontres joueront leur match respectif du 3^{ème} tour le 11/11/2021.

Prochaine réunion prévue : le 23 Octobre 2021

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

